

Informations pratiques

Horaires d'ouverture aux clients :

Mardi 15h / 18h

Mercredi 9h30 / 11h30

Jeudi 15h / 18h

Vendredi 15h / 18h

Horaires de travail :

Lundi 13h30 / 18h30

Mardi au vendredi

9h / 13h 13h30 / 18h30

Horaires de travail :

Téléphone fixe : 05 47 33 54 96

Téléphone portable : 06 58 68 82 28

Adresse mail : le-relais-talencais@orange.fr

Adresse du siège social

25 rue du 19 mars 1962

Tour Chateaubriand Appt 33

33400 TALENCE

ASSOCIATION LE
RELAIS TALENCAIS

LIVRET D'ACCUEIL
DU BENEVOLE A
L'EPICERIE SOLIDAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Madame, Monsieur,
Chers bénévoles,

Notre mission est de permettre à chaque usager de se nourrir dans la dignité.

L'épicerie sociale et solidaire propose aux personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique, d'accéder à une alimentation suffisante, variée, équilibrée et à moindre coût.

Ne pouvoir y accéder, c'est s'exclure, c'est rompre le lien social, c'est ouvrir la porte aux problèmes de santé et de bien-être.

Par votre présence et votre engagement, vous permettez aux usagers de l'épicerie de trouver une atmosphère chaleureuse et réconfortante. Au-delà des services que nous pouvons offrir, ce sont aussi vos sourires et votre bonne humeur que l'on vient trouver au Relais Talençais.

Nous poursuivons les mêmes objectifs de solidarité et de respect de la dignité des personnes pour une société plus juste.

Alors merci à toutes et tous pour votre engagement au quotidien.

Anne-Marie LATASTE
Présidente

Les règles et vigilances du bénévole aux collectes

Les bénévoles à la collecte et au tri sont supervisés par la CESF.

Le bénévole veille à :

- Parler français et inviter les personnes étrangères à parler français,
- Respecter les personnes, quelles qu'elles soient,
- Respecter les horaires et avertir en cas d'absence,
- Respecter le livret du bénéficiaire, s'il en bénéficie,
- Ne rien se mettre de côté,
- Ne pas se servir pendant la collecte,
- Respecter les règles écrites du tri,

Avoir une tenue vestimentaire en rapport avec les tâches à accomplir,

Porter des gants pour les travaux de nettoyage et de manutention,

Utiliser les produits de lavage et de désinfection selon le mode et la procédure indiquées par la CESF.

Il est vigilant à :

- Veiller à ce que la porte d'accès vers les bureaux soit fermée,
- Passer en caisse avant 14h45,
- Respecter les règles écrites du tri,

Si c'est son tour en cuisine, utiliser les produits abimés, en priorité.

En cas de doute, s'adresser à la CESF,

Faire le listing des denrées qui sont dans le réfrigérateur à la cuisine ainsi que les fruits/légumes et le communiquer au caissier.

Il s'appuie sur la CESF pour tout ce qui lui pose problème.

Les missions du bénévole aux collectes

OBJECTIF	TÂCHES
Aller chercher les denrées selon la procédure	Départ de l'épicerie à 10h Mardi : Leclerc Pessac ¹ Vendredi : Intermarché Gradignan ²
Récupérer les denrées dans les véhicules	Dès le retour des ramasses il faut vider rapidement les véhicules et déposer sur les tables prévues
Tri des fruits, légumes, frais et pain et mise en rayon	Voir fiche d'organisation ³
Préparation du repas en commun	A tour de rôle une personne du tri prépare le repas pour les bénévoles
Prise du repas en commun	
Rangement et nettoyage	A tour de rôle : nettoyage du lieu de tri et des caisses bleues à rendre Nettoyage de l'épicerie Nettoyage des étagères et de la caisse Vidage des poubelles et cartons encombrants Ménage cuisine et vaisselle
Fin à 14h30 maximum	
Tenue de la caisse Qualités nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> · Sens de l'écoute · Tolérance · Rigueur 	Encaisse, enregistre, rend la monnaie
Vendeur boutique Qualités nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> · Sens de l'écoute · Tolérance · Capacité à transmettre des conseils en matière d'utilisation des produits 	Rappelle les règles de fonctionnement si besoin Considère le bénéficiaire comme un client qui effectue des achats en magasin Laisse le libre choix des produits Evite la cohue Organise les étagères au fur et à mesure pour ne pas laisser de rayons vides
Aide caissier	Veille à ce que tous les produits soient déposés sur la caisse Annote le livret du bénéficiaire

¹ Annexe 1 : Déroulé de la ramasse Leclerc

² Annexe 2 : Déroulé de la ramasse Intermarché

³ Annexe 3 : Organisation de la collecte, du tri et de la caisse

Qu'est-ce que l'épicerie solidaire Le Relais Talençais

Une épicerie solidaire est avant tout un lieu de lien social

Elle est un lieu d'accueil et d'échange et organise régulièrement des activités pour et avec les bénéficiaires. C'est un lieu qui offre une aide alimentaire qui n'en a pas l'air.

« L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique. Elle permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande. La force des épiceries solidaires est de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité, qui permet l'accès à des produits frais et à des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques. Ainsi, le modèle des épiceries solidaires répond à des problématiques de société et de santé publique. Les clients bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie solidaire par un travailleur social, la durée d'accès est limitée et chaque client bénéficiaire est accompagné afin de travailler son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire. » ANDES

Pour pouvoir acheter à l'épicerie, il faut être Talençais ou étudiant, faire une demande et avoir un entretien avec la Conseillère en Economie Sociale Familiale (CESF).

Les bénéficiaires de minima sociaux et les étudiants fournissent à la CESF un justificatif du minima dont ils relèvent et, s'ils correspondent aux critères, bénéficient du **tarif vert**.

Les personnes orientées par un travailleur social, peuvent bénéficier du tarif le plus bas après passage en comité d'intégration. Elles peuvent bénéficier de ce tarif dans la mesure où il a été jugé que le dossier correspondait à une situation nécessitant l'accompagnement de l'épicerie.

Ces personnes doivent avoir un projet précis et seront accompagnées, sur un temps donné, dans la réalisation de leur projet. Elles bénéficient du **tarif bleu**.

Comment fonctionne l'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire fonctionne grâce à une équipe de 2 salariées et des bénévoles.

L'équipe salariées est composée de :

Une CESF qui accompagne les bénéficiaires, supervise les collectes et organise les ateliers.

Une coordinatrice qui est en charge de la gestion financière, du développement de l'épicerie et du montage des projets.

Achats

Après avoir finalisé sa demande auprès de la CESF, le bénéficiaire se voit délivrer un livret d'accueil qu'il devra présenter à l'accueil de l'épicerie. Chaque passage sera notifié précisant la quantité d'aliments limités reçus et les jours de passage qu'il doit respecter.

Il convient de préciser que, si l'épicerie veille à proposer une variété de produits et à garantir leur qualité, elle ne se substitue pas aux commerces d'alimentation et ne peut fournir, en priorité, que des produits de 1^{ère} nécessité. En ce sens, elle ne peut devenir le seul lieu d'approvisionnement pour les produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène.

Activités proposées

En complément de l'épicerie, les bénéficiaires proposent, participent et/ou animent des ateliers favorisant le Vivre Ensemble et leur autonomie. Ils deviennent des bénévoles.

- Thépi, groupe de paroles autour d'un thé pour les femmes,
- Sorties familles et ateliers parents/enfants,
- Marche,
- Jeux de société
- Trucs et astuces (Do It Yourself)
- Couture pour débutants ou confirmés
- Sophrologie
- ...

La CESF propose aussi un accompagnement budgétaire aux bénéficiaires rencontrant des difficultés financières liées à leurs charges quotidiennes

LA CHARTE DU BENEVOLE

Il n'y a pas de statut du bénévole.

Être bénévole, c'est avant tout un choix, celui d'apporter librement et à titre gratuit son savoir-faire, son temps et son engagement au service des autres.

L'équipe des professionnelles veille à apporter les connaissances nécessaires au bénévole pour lui permettre d'appréhender au mieux son environnement et se sentir en confiance et soutenu par l'équipe.

Le bénévole est créateur de lien social, il adhère aux valeurs et finalités du projet de l'épicerie solidaire Le Relais Talençais.

L'épicerie solidaire Le Relais Talençais s'engage à :

- Couvrir les bénévoles par une assurance relative aux activités de l'épicerie,
- Confier aux bénévoles des activités qui leur conviennent, en fonction de leurs goûts, de leurs contraintes et de leurs compétences,
- Apporter une information claire et précise sur le fonctionnement, les missions et l'organisation de l'épicerie,
- Communiquer les informations nécessaires au bon fonctionnement,
- Favoriser l'intégration de chaque bénévole au sein de l'équipe via des temps de debriefing après les ventes,
- Proposer des formations aux bénévoles,
- Accueillir, respecter et considérer chaque bénévole comme un membre de l'équipe, dans la limite de la mission qui lui est confiée.

Le bénévole s'engage à :

- S'acquitter de l'adhésion annuelle de l'association,
- Observer, par respect des personnes, les règles de confidentialité et de discrétion, quel que soit son statut au sein de l'association,
- Accueillir, écouter et soutenir les adhérents en respectant leur choix sans distinction d'origine ou de religion et sans jugement,
- Séparer sa vie privée de ses interventions auprès des usagers,
- Être régulier et ponctuel dans ses engagements, à informer de toute indisponibilité pour une meilleure organisation,
- Respecter les règles de fonctionnement de l'épicerie solidaire, la Charte des épiceries solidaires, le Règlement Intérieur, ce livret,
- Signaler sans délai à l'équipe de salariés tout événement particulier ou comportement anormal, concernant un ou plusieurs usagers,
- Ne pas prendre d'initiatives contraires au projet de l'épicerie,
- Suivre les formations proposées par l'épicerie solidaire,
- Participer aux réunions de bénévoles.